

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ahmed El Ktibi, échevin de l'Etat Civil, de la Population et de la Solidarité Internationale

La Ville soutient les projets de solidarité internationale

La Ville de Bruxelles a décidé de renouveler son soutien aux initiatives d'associations et d'institutions actives à Bruxelles dans le domaine de la Solidarité internationale. Un nouvel appel à projets vient d'être lancé. La remise des dossiers de candidature se clôturera le 20 mars 2019.

Deux types de projets pourront être subsidiés : les projets d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement, dont le montant du subside peut s'élever à maximum 2.000 euros et les projets de coopération internationale, dont le montant pourra quant à lui s'élever à maximum 5.000 euros.

Pourront participer, sous certains critères :

- Les ASBL, ONG et associations de fait actives. Pour les projet de coopération, leur siège social doit être situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Les établissements scolaires situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles
- Les mutualités, les hôpitaux, les organisations représentatives des travailleurs ou des agriculteurs et autres organismes d'utilité publique. Celles-ci devront se trouver également sur territoire de la Ville pour les projets de coopération.

« Les projets qui seront soumis peuvent concerner toute une série de thématiques telles que : la réduction de la pauvreté, la souveraineté alimentaire, l'éducation pour tous, l'accès de tous à la santé, la paix entre les peuples, le dialogue entre les cultures, une économie équitable, juste et solidaire, ainsi qu'une finance plus éthique. Nous voulons soutenir les initiatives locales, c'est pourquoi l'enveloppe accordée au financement de ces projets s'élève à 100.000 euros ! », souligne l'échevin de la Solidarité Internationale, Ahmed El Ktibi (PS).

Les projets pourront être déposés jusqu'au 20 mars 2019 via un formulaire de candidature complété et renvoyé à la Cellule Solidarité internationale sous format électronique, en version papier via courrier postal, ou par dépôt sur place les jours ouvrables, entre 8h et 17h.

Informations pratiques :

Formulaire d'inscription et règlement disponibles sur www.bruxelles.be

Cellule Solidarité Internationale

3A, rue de l'Evêque, 1000 Bruxelles

Solidariteinternationale@brucity.be – 02 279 21 10

Contact Presse:

Fabrice Voogt 0478 04 40 12/ 02 279 47 64

Fabrice.voogt@brucity.be